

## **FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

### **EXERCICE 2020**

**Annexe** aux comptes annuels comprenant le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2020, dont le total est de : **854 875.64 €uros**

et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de : **23 241.91 €uros**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des états financiers annuels.

Ils ont été établis le 28 juin 2021 et vérifiés le 7 septembre 2021 par les Vérificateurs aux comptes désignés.

### **A - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX**

#### **1 - GÉNÉRALITÉS**

Les états financiers ci-joints ont été établis dans le respect des conventions comptables généralement reconnues :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et selon le principe de prudence.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des comptes.

Les charges comptabilisées représentent les dépenses engagées durant l'exercice 2020 par la Fédération des DDEN, indépendamment des dates de factures et de celles de leur règlement.

Il a été comptabilisé une provision pour congés à payer au personnel au 31/12/2020, d'un montant cotisations sociales comprises de 2 520 €.

Les produits sont rattachés à l'exercice dans les conditions suivantes:

- Abonnements et cotisations : ils sont comptabilisés en fonction de la période concernée.
- Subventions : La rubrique « Subventions et Dons » comporte celle attribuée par le Ministère de l'Éducation Nationale au titre de 2020 d'un montant de 5 000 €; elle a été encaissée le 29/10/2020.

## **2 - VALEURS IMMOBILISÉES**

### **- Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition, à l'exclusion de toute réévaluation.

A titre dérogatoire, compte tenu de leur nature et non soumis à dépréciation, ainsi que de leur valeur vénale estimée, les locaux du siège sis au 124, rue La Fayette 75010 PARIS ne font pas l'objet d'un amortissement pour dépréciation.

Les durées prévisibles d'utilisation des autres immobilisations sont les suivantes :

- |                                |            |
|--------------------------------|------------|
| - Agencements et installations | 10 ans     |
| - Mobilier Matériel de Bureau  | 5 à 10 ans |

Ces amortissements ont été calculés sur une durée prévisible d'utilisation, selon une méthode linéaire ou dégressive.

### **3 - CRÉANCES et DETTES**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale ; aucune provision n'a été jugée nécessaire.

### **4 - PRODUITS D'EXPLOITATION**

- Les produits se composent essentiellement de cotisations et d'abonnements perçus des Unions Départementales. Par ailleurs, les cotisations et abonnements relatifs à 2019 qui avaient été comptabilisés fin 2019 à l'Actif du Bilan en produits à recevoir ont été encaissés entre le 01/01/2020 et le 7/03/2020.

## **B - NOTES SUR LE BILAN**

### **1- CAPITAUX PROPRES**

Le poste " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES " comprend le patrimoine associatif et les excédents antérieurs à 1992. A fin 2020, il a été prélevé sur ce poste le montant nécessaire à la constitution de la dotation statutaire et règlementaire (voir ci-après).

Le poste " REPORT à NOUVEAU" représente les résultats comptables des exercices 1993 à 2019 et a varié en 2020 du montant de l'affectation du résultat 2019.

En conformité avec l'article 12 des statuts de la Fédération des D.D.E.N., il a été constitué une dotation règlementaire de 200 070 Euros, par prélèvement sur le " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES ".

Celle-ci se compose de:

- |   |               |
|---|---------------|
| - Une somme de 152 Euros.   | 152 Euros     |
| - La valeur comptable « des locaux nécessaires au but recherché par la Fédération des D.D.E.N.» | 198 184 Euros |
| - “ Le dixième annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Fédération”                | 1 734 Euros   |

## **2 - CRÉANCES**

Ce poste représente notamment :

- à hauteur de 626.00 le crédit de TVA à récupérer :

Les abonnements à la revue entrent dans le champ d'application de la TVA au taux réduit de 2.10% , suivant agrément de la Commission paritaire des publications et agences de presse, renouvelé jusqu'au 31 juillet 2025 ; cette taxation à la TVA donne lieu en conséquence à remboursement de la TVA déductible acquittée sur les coûts de fabrication et de diffusion.

## **3 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé de titres d'OPCVM monétaires de capitalisation, pouvant assurer si nécessaire une liquidité immédiate des fonds placés. Il n'a pas varié en 2020.

Par nature, en date du 31/12/2020, ces titres sont les suivants:

**3 748.273 BNPP SUST.ENH.BD:**  
**d'une valeur liquidative au 31/12/2020 de 380 562 €uros.**

Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition de **380 075 €uros.**

Le gain latent sur ce portefeuille-titres s'élève donc à **487 €uros.**

## **4 - DETTES**

Ce poste comprend notamment :

- à hauteur de 17 322 €uros des factures dues aux fournisseurs liées à la revue,

- à hauteur de 14 795 €uros des cotisations sociales du 4ème trimestre 2020 à échoir le 15/01/2021.

Aucune cotisation ni abonnement n'ont été comptabilisés d'avance à fin 2020.

Les dettes sont toutes à échéance à moins d'un an.

## **5 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

A fin 2020, la Fédération Nationale des DDEN n'a contracté aucun engagement financier et son patrimoine n'est pas susceptible d'être mis en cause dans le cadre d'un éventuel contentieux.